



## Proprietaire et degat des eaux

Par **Galles Oceane**, le **18/01/2018** à **02:20**

Bonjour,

Il y a un peu moins d'un mois mes canalisations se sont bouchées. Un professionnel a dû venir pour réparer ça.

Seulement, c'est la femme de ménage de propriétaire qui est venue dans mon studio qui s'en est rendu compte, cette femme de ménage rentre dans mon appartement sans mon accord à la demande d'un propriétaire. Ce jour-là donc la femme de ménage informe mon propriétaire de ce souci, celui-ci appelle une entreprise pour déboucher ces canalisations. Seulement pendant ce temps-là j'étais au travail, je n'ai pas été informé ni de la présence de mon propriétaire chez moi ni de l'absence de réparation. Je suis donc rentré chez moi le soir avec beaucoup de gens chez moi sans avoir été informé. Aujourd'hui il me demande de payer la facture seulement vu les circonstances je n'en pense pas que j'en dois payer cette facture. Est-ce que légalement parlant je peux refuser de payer cette facture sachant que mon propriétaire a fait intervenir cette entreprise sans mon accord et en constituant une violation de domicile.

Par **janus2fr**, le **18/01/2018** à **13:19**

Bonjour,

Je ne suis pas totalement d'accord avec LGOC.

On peut s'inspirer de la jurisprudence du cas inverse. Lorsqu'un locataire fait intervenir de lui-même un professionnel pour des travaux qui sont normalement à la charge du bailleur sans en avoir préalablement parlé avec lui, ce bailleur n'a aucune obligation de rembourser son locataire.

Pourquoi alors en serait-il autrement dans le cas présent ?

Par **Galles Oceane**, le **19/01/2018** à **03:32**

Merci beaucoup pour toutes ces réponses !